

## Réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la Fédération Française de Voile

### *Rules applying to support persons during French Sailing Federation (FFVoile) Events*

<p><b>Préambule</b> Ce texte présente les droits et devoirs des accompagnateurs, lors de leur participation aux compétitions de la Fédération Française de Voile (FFVoile), telles que définies dans le Règlement Technique de la FFVoile.</p> <p>Les Règles de Course à la Voile définissent un <b>accompagnateur</b> comme :</p> <p>Toute personne qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) apporte ou peut apporter une aide physique ou de conseil à un concurrent, comprenant tout entraîneur, formateur, manager, personnel de l'équipe, médecin, personnel paramédical, ou toute autre personne travaillant avec un concurrent, le traitant ou l'assistant pendant la compétition ou le préparant à la compétition, ou</li> <li>b) est le parent ou tuteur légal d'un concurrent.</li> </ul> <p>L'<b>entraîneur FFVoile</b> est un accompagnateur titulaire du diplôme correspondant délivré par la FFVoile.</p> <p>En lieu et place d'un entraîneur FFVoile, un accompagnateur peut bénéficier des prérogatives et être soumis aux obligations des entraîneurs en se déclarant comme tel auprès de l'Autorité Organisatrice. A chaque fois que le terme « entraîneur » est utilisé dans le présent règlement, il concernera les entraîneurs diplômés et les accompagnateurs déclarés comme tel.</p>	<p><b>Preamble</b> This document sets out the rights and obligations of support persons when they take part in French Sailing Federation (FFVoile) events, as defined in the FFVoile Technical Regulations.</p> <p>The Racing Rules of Sailing define a <b>support person</b> as follows: Any person who</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) provides, or may provide, physical or advisory support to a competitor, including any coach, trainer, manager, team staff, medic, paramedic or any other person working with, treating or assisting a competitor in or preparing for the competition, or</li> <li>(b) is the parent or guardian of a competitor.</li> </ul> <p>The <b>FFVoile coach</b> is a support person holder of a corresponding diploma issued by FFVoile.</p> <p>In place of a FFVoile coach, a support person may avail the same prerogatives and be subject to the obligations of the coaches, as long as this person declares herself as such to the Organizing Authority. Each time the word "coach" will be used in this document, it will relate to graduate coaches and support persons declared as such.</p>
<b>L'ENTRAÎNEUR</b>	<b>THE COACH</b>
peut être inclus dans le dispositif de surveillance avec son accord,	may, with his/her agreement, be included in the safety plan
est porte-parole de son équipe auprès de l'autorité organisatrice,	is the spokesperson with the Organizing Authority for his/her team.
s'engage à ne donner aucune instruction à son/ses coureurs pendant qu'il(s) est/sont en course (selon la définition des RCV),	undertakes to give no assistance to his/her competitors while they are racing (as defined in the RRS),
s'engage à respecter les <b>règles</b> applicables à l'épreuve, ainsi que les consignes données par le président du comité de course,	undertakes to comply with the <b>rules</b> applicable to the race, as well as instructions from the Chairman of the Race Committee,
s'engage à respecter ce règlement quand il est annexé aux documents de course d'une épreuve.	undertakes to comply with this regulation when it is attached to race documents on an event.
Les entraîneurs peuvent à la demande du comité de course nommer un entraîneur référent.	Coaches may, on request of the Race Committee, name a spokesperson for all coaches

<b>L'AUTORITÉ ORGANISATRICE</b>	<b>THE ORGANIZING AUTHORITY</b>
ne doit pas inclure l'entraîneur dans son dispositif de surveillance sans son accord, sauf dans le cadre de la procédure d'urgence	shall not include a coach in the safety plan without his/her agreement, except when emergency procedure applies
peut organiser, avant le début de l'épreuve ou pendant l'épreuve, une réunion avec les entraîneurs et les arbitres,	may organize, prior to or during the event, a meeting with the coaches and race officials,
s'engage, dans le cadre de la procédure d'urgence, à faire bénéficier les bateaux entraîneurs des droits et avantages accordés aux bateaux de surveillance de l'organisation (carburant, assurance...)	undertakes, as part of the emergency procedure, to provide the coach boats with the rights and privileges granted to the Organizing Authority's safety boats (fuel, insurance, etc.);
considère l'entraîneur comme l'interlocuteur de son équipe sous réserve de l'accord de cette dernière	considers the coach as the spokesperson for his/her team, subject to team agreement.
<b>GENERALITES</b>	<b>GENERAL</b>
Les bateaux accompagnateurs devront se faire accréditer avant la clôture des inscriptions	Support boats shall be accredited before the end of registration
Dans le cas d'un accès restreint à une zone de départ réglementée par arrêté préfectoral, l'organisateur et la FFVoile établiront une liste des embarcations autorisées à y pénétrer dans le respect des autres dispositions de la présente réglementation, les accompagnateurs des Centres d'Excellence de la FFVoile seront accrédités de façon prioritaire.	If access to starting area is restricted by local government regulations, the Organizing Authority and the French Sailing Federation will prepare a list of boats authorized to enter the starting area, in compliance with other provisions to this regulation; support persons of the French Sailing Federation Centers of Excellence will be given priority for accreditation.
Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, les bateaux accompagnateurs doivent être stationnés aux emplacements qui leur ont été attribués	When they are not used, support boats shall be parked in the places assigned to them;
<b>IDENTIFICATION</b>	<b>IDENTIFICATION</b>
Chaque bateau accompagnateur devra arborer l'identification définie par l'Autorité Organisatrice.	Each support boat shall display the identification required by the Organizing Authority.
Pour une régata internationale, chaque bateau entraîneur devra arborer ses lettres de nationalité noires sur fond blanc soit sur un pavillon d'une taille minimum de 40 cm x 30 cm soit sur le capot du moteur.	For an international regatta, each coach boat shall display black national letters on a white background, either on a flag with a minimum size of 40 cm by 30 cm or on the engine cover.
<b>PENDANT LA COURSE</b>	<b>DURING RACES</b>
Dans la mesure du possible, aucun équipement embarqué à bord d'un bateau d'assistance ne doit dépasser de manière dangereuse de la proue, de la poupe, ou des côtés de ce bateau.	As far as possible, no equipment onboard a support boat may extend beyond the bow, stern or sides of the boat so as to create a danger.
Les bateaux accompagnateurs ne doivent laisser aucun appareil, aucun équipement (bouée, balise, ...) mouillé en permanence.	Support boats shall not anchor any apparatus, equipment (buoy or marker, ...) permanently laid.
L'utilisation temporaire d'objets flottants est permise pour mesurer le courant. Ces objets doivent être remontés dès que les mesures ont été effectuées.	The temporary use of floating objects is allowed to measure the current. These objects shall be brought aboard once the measurement is done.
<b>INFRACTIONS</b>	<b>INFRINGEMENTS</b>
Toute infraction présumée à cette réglementation pourra être transmise au jury pour instruction.	Any alleged breach of this regulation may be reported to the jury for hearing.
En se fondant sur la RCV 64.5 : (a) Quand le jury décide qu'un <i>accompagnateur</i> qui est une <i>partie</i> dans une instruction selon la règle 60.3(d) ou 69 a enfreint une <i>règle</i> , il peut	Based on RRS 64.5: (a) When the protest committee decides that a <i>support person</i> who is a <i>party</i> to a hearing under rule 60.3(d) or 69 has broken a <i>rule</i> , it may

<p>(1) donner un avertissement,  (2) exclure la personne de l'épreuve ou du lieu de l'épreuve ou lui retirer tout privilège ou avantage, ou  (3) prendre d'autres mesures dans les limites de sa juridiction comme prévu par les règles.</p> <p>(b) Le jury peut également pénaliser un bateau qui est une <i>partie</i> dans une instruction selon la règle 60.3(d) ou 69 pour l'infraction à une <i>règle</i> par un <i>accompagnateur</i> en changeant le score du bateau dans une seule course, jusqu'à et y compris la disqualification, quand le jury décide que</p> <p>(1) le bateau est susceptible d'avoir acquis un avantage dans la compétition en conséquence de l'infraction de <i>l'accompagnateur</i>, ou  (2) <i>l'accompagnateur</i> a commis une nouvelle infraction après que le jury, suite à une instruction antérieure, a averti le bateau par écrit qu'une pénalité pouvait être imposée.</p>	<p>(1) issue a warning,  (2) exclude the person from the event or venue or remove any privileges or benefits, or  (3) take other action within its jurisdiction as provided by the <i>rules</i>.</p> <p>(b) The protest committee may also penalize a boat that is a <i>party</i> to a hearing under rule 60.3(d) or 69 for the breach of a <i>rule</i> by a <i>support person</i> by changing the boat's score in a single race, up to and including disqualification, when the protest committee decides that</p> <p>(1) the boat may have gained a competitive advantage as the result of the breach by the <i>support person</i>, or  (2) the <i>support person</i> committed a further breach after the protest committee warned the boat in writing, following a previous hearing, that a penalty may be imposed.</p>
<p>Il est rappelé aux entraîneurs et autres accompagnateurs qu'un bateau concurrent pourra être pénalisé pour avoir reçu de l'aide en infraction à la règle 41, Aide extérieure.</p>	<p>All coaches and other support persons are reminded that a competing boat may be penalized for receiving outside help infringing RRS 41, Outside help.</p>
<p><b>SECURITE</b></p>	<p><b>SAFETY</b></p>
<p>Les bateaux accompagnateurs devront respecter les réglementations applicables aux navires de plaisance de moins de 24 mètres (division 240) en mer, le règlement de police des plans d'eaux intérieurs et les réglementations spécifiques au plan d'eau si elles existent.</p>	<p>Support boats shall comply with regulations applicable to   pleasure craft of less than 24 meters ("Division 240") at sea, the police regulations for inland water bodies and regulations specific to an area of water, if applicable.</p>
<p>Il est rappelé qu'en l'absence d'un système électronique à commande sans fil, le port permanent du coupe circuit est obligatoire pendant que le moteur tourne, sauf lorsqu'un déplacement du pilote est requis pour des manœuvres de sécurité réalisées notamment en solitaire et au point mort (assistance, appontage, abordage, mouillage, repêchage, ...).</p>	<p>It is reminded that in the absence of a wireless switch, a kill cord shall be worn whenever the motor is running, except when the driver shall move for safety maneuvers, specifically when alone and with the motor in neutral (assistance, landing, boarding, mooring, recovery, etc.).</p>